Image not found or type unknown

Succession de mes grands parents

Par **cybersese**, le **17/11/2013** à **08:33**

Bonjour,
Ma grand mère est décédée en 1995, désignant mon grand père et mes tantes héritiers. Suite à un conflit, l'héritage a été mis en indivision. Mon grand père décède en 2004 (l'indivision existait encore!) il ajoutera mon noml et celui de ma soeur en héritiers. On m'a dit que j'aurai droit à une part dans tous ses biens sauf la maison où il habitait. est ce vrai?
En vous remerciant
Cordialement

Par **domat**, le **17/11/2013** à **17:04**

bjr,
ce sont les enfants de vos grands parents qui héritent de leurs parents.
les petites enfants viennent à la succession de leurs parents décédés.
pour le reste il faut savoir si le grand père a pris des dispositions particulières (testament ou donations).
mais le décès a eu lieu en 2004, la succession doit être réglée depuis longtemps.
cdt

Par **cybersese**, le **17/11/2013** à **17:09**

bonjour,
La succession n'est pas réglée vu qu'on est passé devant un tribunal, expertise des biens etc... Il y a mon nom sur le testament et celui de ma soeur.
Merci

Par **domat**, le **17/11/2013** à **17:56**

bjr,
vous auriez du préciser dans votre premier message qu'il y avait un testament et une procédure devant un tribunal.
la réponse à votre question est dans le testament et la décision du tribunal.
il y a peut être votre nom dans le testament (de qui on ne sait pas) mais ce n'est pas moi qui

dira ce qu'il contient.
cdt

Par **cybersese**, le **17/11/2013** à **20:12**

ok merci, sur le testament il a juste écrit qu'il me voulait comme héritier, rien de plus. Un cop me dit que je n'aurai pas droit à sa maison où il vivait mais j'aurai droit au reste car tu n'es pas un descendant direct et un autre copain me dit étant donné que tu es héritier tu aurais droit à tout

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés